

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 24 février 2012

\*\*\*\*\*  
N° 2012-06

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil douze, le 24 février à 15 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	14 février 2012	

**Présents :** MM. ASTOUL, AURADE, CAMBON, LACOMBE, LATOUR, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE et Mme TAURAN.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, MOUCHARD et SAZY.

**Assistaient à la séance :** Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),  
Mlle GUILLE (Chargé de Mission au Conseil Général)  
M. GAILLARD (Payeur Départemental),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Mission de Conseil et d'Assistance du Comptable.**

Le Président rappelle que l'article 6 de l'Arrêté Préfectoral n°02-87 du 15 janvier 2002 portant création du Syndicat Départemental prévoit que « les fonctions de Receveur du Syndicat sont exercées par le Payeur Départemental ».

A ce titre et dès l'origine du Syndicat, le Comité Syndical a décidé de confier à M. Dominique LARREY, Payeur Départemental et Comptable du Syndicat Départemental, une mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et de lui allouer en conséquence l'indemnité de conseil correspondante dont le montant est déterminé par application du taux légal à la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices conformément à la réglementation en vigueur.

M. Christian GAILLARD ayant succédé à M. LARREY, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier, le Président propose de reconduire les décisions antérieures concernant l'exercice de la mission de Conseil et d'Assistance et l'attribution de l'indemnité correspondante.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide de confier à M. Christian GAILLARD, Payeur Départemental, une mission de Conseil et d'Assistance en matière budgétaire, économique et financière et de lui allouer, en conséquence, l'indemnité de Conseil correspondante.

ACTE ADMINISTRATIF REVÊTU DE LA QUALITÉ D'ACTE EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE .....  
ET DE SA PUBLICATION LE .....  
Montauban, le



Fait et délibéré le 24 février 2012  
Le Président,

Jean CAMBON

Jean CAMBON